

Maintien de l'ordre : le gouvernement fait un pas dans le bon sens



Le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé une série de mesures visant à donner plus d'initiative aux forces de maintien de l'ordre pour réagir aux débordements survenus ce samedi aux Champs-Élysées.

Avec Bertrand
Cavallier

Atlantico : Cette décision marquet-elle un changement de doctrine de maintien de l'ordre ? Ce renfort de la capacité d'initiative était-il souhaitable ?

Bertrand Cavallier : On ne peut pas parler de changement de doctrine, le Premier ministre l'a affirmé, elle n'est pas remise en cause. Je vous rappelle qu'elle repose sur trois principes :

1. Envoi privilégié d'unités professionnelles -GM et CRS- , dont le maintien de l'ordre est le métier ;
2. Gradation dans l'emploi de la force ;
3. Le maintien à distance des adversaires ;

Cette doctrine ne signifie cependant pas qu'on doit rester sur une posture statique. Il faut bien différencier la doctrine et les modes d'action qui peuvent être dynamiques, voire offensifs, et se traduire notamment par des interpellations. Par ailleurs sur la question de l'autonomie ou plutôt de la marge d'initiative, jusqu'à présent la culture opérationnelle de la Préfecture de Police est caractérisée par une hypercentralisation d'une part et d'autre part une implication jusqu'au niveau le plus bas des unités qui engendrait par son côté extrêmement directif de nombreux inconvénients : une grande lourdeur, beaucoup d'inertie voire d'inhibition, des problèmes de coordination confinant parfois à une désorganisation du dispositif.

Le Premier ministre souhaite désormais que le fonctionnement même du maintien de l'ordre par la Préfecture de Police soit rénové en profondeur, ce qui était attendu par les gendarmes mobiles et les CRS depuis des années, en donnant de l'initiative aux commandants d'unité, notamment aux commandants des groupements tactiques. Cet échelon existe au sein de la Gendarmerie mobile comme des CRS dès lors qu'une opération de maintien de l'ordre d'envergure est montée. L'idée est dès lors de confier au commandant du groupement tactique - sous l'autorité de la Préfecture de police qui est un échelon de conduite opératif-, un secteur dans lequel il va devoir agir en fonction d'une mission donnée formulée dans le cadre d'un ordre d'opérations, lui-même découlant d'une conception de manoeuvre. Disposant d'une plus grande initiative, en particulier dans l'appréciation de la situation, et dans l'engagement de la manoeuvre, il sera ainsi à même d'intervenir beaucoup plus rapidement. Plus d'initiative, donc plus de réactivité pour contrer des adversaires très mobiles et très violents, ce qui n'était pas suffisamment le cas jusqu'à présent.

une manifestation illégale, considérez-vous que ce renforcement de l'appareil légal pour lutter contre les débordements est suffisant ?

Tout d'abord, c'est une mesure de bon sens et indispensable que d'interdire les manifestations dans certains lieux. Notamment pour les Champs Élysées qui est un lieu très symbolique du rayonnement culturel de la France. Laisser ces saccages et cette prise en otage s'opérer, c'était laisser se déployer une action très prédatrice, et ce au-delà des destructions. C'était une atteinte directe à l'image de la France, à son économie et à sa crédibilité.

Durcir les infractions relatives à la participation à une manifestation illégale me paraît normal dans une démocratie. Lorsque vous faites un excès de vitesse, il faut payer une amende. Dans le même esprit, lorsqu'on enfreint les directives et les ordres donnés et qu'on participe systématiquement à des manifestations non-autorisées, il faut que cette transgression soit également réprimée de façon plus sévère. De sorte de dissuader les individus de se rassembler dans de telles conditions, et donc d'éviter les débordements tels qu'on les a connus ces derniers mois. Par ailleurs, Il est évident que la chaîne pénale n'était pas suffisamment dimensionnée. Il faut être capable d'interpeller des groupes importants d'individus ayant commis des infractions, de les transporter, et que ceux-ci puissent être pris en charge de façon immédiate par la chaîne pénale. Surtout pour répondre aux délits mais aussi à des cas de criminalité organisée telle qu'observés dans le cas des pillages.

Autre annonce du Premier ministre, celle de l'utilisation de drones. S'agit-il d'un vrai plus pour les forces de l'ordre, ou au contraire d'un gadget ?

L'utilisation de drones peut être très intéressante dès lors que vous déployez un groupement tactique tel que les Champs Élysées. Si on prend cet espace, séparé en deux secteurs, chacun étant confié à un officier supérieur de gendarmes mobiles avec 3-4 escadrons, il est évident que cela donne une capacité d'intervention et une meilleure réactivité pour pouvoir agir sur des casseurs et autres éléments violents.

Il faut savoir que jusqu'ici, la manœuvre était décidée à partir de la salle opérationnelle de la préfecture de police à partir des caméras. Avec des drones, on aura un suivi beaucoup plus précis en instantané des évolutions de la situation sur le terrain. Cela permettra d'améliorer l'anticipation et la réactivité des unités. Cependant, cette capacité d'observation peut être assurée avec une très grande efficacité par un hélicoptère de gendarmerie à la condition de lui permettre d'intervenir en soutien direct du groupement tactique qui est engagé dans l'action principale.

Globalement, l'intervention du Premier ministre vous a donc semblé une bonne reprise en main après les récentes déconvenues et revers infligés au gouvernement ?

Il est essentiel de prendre en compte d'avantage toute cette mouvance d'ultra-gauche-Black Blocs, ces milices d'ultra-violents. L'Etat se mobilisera davantage, dans le cadre de l'État de droit pour neutraliser de telles actions. Tout cela est sous-tendu par un message de très grande fermeté. C'était attendu par l'immense majorité de la population et renvoie à un impératif de retour de l'autorité républicaine et de l'intangibilité du pacte social. En aucun cas, il ne faut légitimer ces violences. Aucun parti d'ailleurs ne devrait soutenir de manière directe ou indirecte ce genre d'agissements.